



MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél : (212)421-3260/61/86 Fax : (212)753-6931
E-mail : nigermission@ymail.com

QUATRE VINGTIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

**Point 109 inscrit à l'ordre du jour :
« Mesures visant à éliminer le terrorisme international »**

DECLARATION DE LA DELEGATION DU NIGER

Prononcée par :

TILA BOULAMA MAMADOU Ari Koutale,
PREMIER SECRETAIRE

New York, le 07 octobre 2025

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

1. Permettez-moi tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la tête de la Sixième Commission, ainsi que les autres membres du Bureau, et vous assurer de la pleine collaboration de notre délégation tout au long de nos travaux.
2. Ma délégation s'associe aux déclarations du Cameroun prononcées au nom du Groupe africain, du Royaume de l'Arabie Saoudite au nom de l'Organisation pour la Coopération Islamique et de l'Iran au nom du Groupe des pays Non-alignés, et souhaite formuler quelques observations supplémentaires à titre national.
3. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport contenu dans le **document A/80/177** sur les « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », qui rend compte des initiatives prises par les États et autres entités aux niveaux national et international en matière de prévention et de répression du terrorisme international et des informations sur les incidents provoqués par ce fléau.

4. Ce document, qui compile les contributions de nombreux États Membres et organisations observatrices, constitue une base précieuse pour les délibérations de nos travaux sur cet aspect.
5. Le Niger réitère sa condamnation la plus ferme du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelle qu'en soit l'origine.
6. Mon pays reste déterminé à combattre toutes les causes propices à la propagation du terrorisme et à prévenir ce fléau dans toutes ses dimensions.
7. Nous réaffirmons que la lutte contre le terrorisme ne doit en aucun cas être instrumentalisée pour servir des agendas politiques ou des causes obscures dont la finalité est de déstabiliser ou piller des États.
8. Nous demeurons donc profondément attachés au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du principe de non ingérence dans la lutte contre le terrorisme.
9. Cette lutte doit être menée dans le strict respect de la Charte des Nations Unies, en particulier des principes de multilatéralisme et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Monsieur le Président,

10. Le Niger est particulièrement préoccupé par le soutien affiché que certains États apportent aux groupes terroristes par le financement, la formation, l'équipement et d'autres formes d'assistance.
11. Notre pays s'inscrit dans une coopération stratégique avec le Burkina Faso et le Mali au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) qui se traduit par la mutualisation de nos moyens opérationnels dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.
12. Ce cadre stratégique de défense et de développement remonte au 16 septembre 2023, date de la signature de la Charte du Liptako-Gourma dont l'objectif est d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle entre les pays membres. Cette Charte engage les pays signataires à lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance au moyen de

ressources financières propres allouées par les pays membres.

13. Cette architecture de défense collective permanente, a permis de capitaliser sur les succès déjà obtenus tout en renforçant notre capacité de résilience face aux menaces existentielles.
14. Les résultats de cette approche coordonnée sont tangibles, marqués par la destruction de plusieurs bases arrières et logistiques terroristes, la récupération de plusieurs armes et munitions utilisables, le tarissement des ressources financières et matérielles des groupes terroristes, la reconquête progressive des zones précédemment sous influence de ces groupes armés, la neutralisation ciblée de plusieurs hauts responsables terroristes.
15. Ces avancées opérationnelles démontrent la capacité croissante de l'AES à déstabiliser les chaînes de commandement et les sanctuaires ennemis, affirmant ainsi l'efficacité de notre modèle de sécurité collective.

Monsieur le Président,

16. Sur le plan national, le Niger a engagé une réponse multidimensionnelle et intégrée pour faire face à cette menace globale. Nos efforts incluent le renforcement de notre arsenal législatif et institutionnel avec l'adoption de l'ordonnance n° 2024-43 du 27 août 2024 instituant un fichier des personnes, groupes de personnes ou entités impliquées dans des actes terroristes ou dans toute autre infraction portant atteinte aux intérêts stratégiques de la nation et/ou de nature à troubler gravement la tranquillité et la sécurité publique.
17. Par ailleurs, conscient que la réponse au terrorisme ne peut être uniquement militaire, le Niger a mis en place des programmes ambitieux de prévention de l'extrémisme violent, ciblant particulièrement la jeunesse à travers des politiques d'éducation, d'insertion socio-économique et de promotion de la cohésion sociale.
18. Cette approche inclut la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics, considérés

comme des facteurs qui freinent les efforts de développement.

19. Il est important de rappeler l'adoption le 29 octobre 2021 de la résolution 2601 du Conseil de sécurité, qui consacre pour la première fois, un lien entre l'éducation, la paix et la sécurité. Cette résolution portée par la République du Niger condamne fermement les attaques contre les écoles, les élèves et le personnel enseignant, et appelle les États à protéger le droit à l'éducation en situation de conflit, en portant une attention particulière aux filles et aux enfants vulnérables. Cette initiative constitue la réaffirmation du rôle de notre pays dans la promotion d'une approche intégrée où la protection des écoles devient, un impératif humanitaire et un pilier de la lutte contre l'extrémisme.

Monsieur le Président,

20. Je souhaite également mentionner la menace croissante que représente l'utilisation détournée des nouvelles technologies, en particulier des drones, par les groupes terroristes.
21. Comme le souligne le Programme mondial de lutte contre le terrorisme concernant les systèmes autonomes et télé-opérés (AROS) du Bureau des Nations Unies contre le Terrorisme, les drones commerciaux entre de mauvaises mains peuvent être transformés en armes mortelles, permettant de planifier et de lancer des attaques contre les civils et les infrastructures critiques. Il est établi que des groupes non étatiques ont systématiquement recours à ces systèmes pour le renseignement, la surveillance et des attaques létales et ce, non sans appui extérieur.
22. C'est pourquoi, nous attirons l'attention des États que le soutien, sous quelque forme que ce soit, aux groupes terroristes qui utilisent ces technologies est inacceptable et en fait des complices des atrocités commises. La communauté internationale doit renforcer sa coopération pour prévenir la prolifération

de ces technologies et tenir pour pleinement responsables les entités qui contribuent à l'évolution de cette menace.

Monsieur le Président,

23. Conscient que la nature transfrontalière de la menace terroriste exige une réponse collective et solidaire, le Niger exhorte tous les États à s'impliquer dans une approche de coopération de bonne foi, par un partage de renseignements, une coordination opérationnelle renforcée et une assistance technique et financière en faveur des pays les plus affectés.

24. C'est dans cette perspective que nous soutenons pleinement la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et réitérons notre soutien aux travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme.

25. Enfin, ce n'est qu'à travers une action collective, fondée sur la responsabilité partagée et le respect du droit international, que nous pourrons espérer éradiquer ce mal qui sape les fondements même de nos sociétés.

Je vous remercie,

